



Dossier de presse

COMMERCE

29 signataires pour l'accord d'harmonisation des ouvertures exceptionnelles 2010 sur l'agglomération blésoise

Mercredi 20 janvier – 17h30
Maison des Entreprises Blois

Les commerçants des différentes formes de distribution de l'agglomération blésoise se sont penchés sur une problématique qui leur est commune : l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés en 2010.

Ils viennent de signer un accord d'harmonisation qui tient compte de deux objectifs : afficher une meilleure cohérence pour les consommateurs et respecter le repos des personnels des commerces.

Cet accord, signé pour la 6^e année consécutive, s'inscrit dans une démarche de concertation qui s'est concrétisée pour la première fois en 2005, sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie, entre les commerçants de détail (Fédération Blésoise du Commerce) et les 3 hypermarchés (Auchan, Cora et Leclerc).

La démarche s'est depuis renforcée par l'adhésion régulière de plus d'une vingtaine de grandes et moyennes surfaces.

Sa formalisation écrite reste une initiative spécifique en Loir-et-Cher et dans la Région Centre.

Pages suivantes :

- Réglementation des ouvertures au niveau national
- Les ouvertures prévues par l'accord sur l'agglomération blésoise pour 2010
- Les signataires
- Les emplois concernés
- Le texte de l'accord 2010

- **Réglementation des ouvertures au niveau national**

Les commerces peuvent ouvrir les jours fériés (hormis le 1^{er} mai, jour férié chômé) sans limite et sans autorisation, dans le respect des règles de rémunération et de repos pour les salariés.

Les ouvertures dominicales sont limitées à 5 par an (ne concerne pas les commerces situés en zone touristique et dans les unités urbaines de plus de 1 million d'habitants), les mêmes dates étant accordées aux commerces appartenant à la même branche d'activité commerciale, sur une même commune d'implantation, dans le respect des règles de rémunération et de repos pour les salariés. Les accords sont délivrés par le maire de la commune.

- **Les ouvertures prévues par l'accord sur l'agglomération blésoise**

En ce qui concerne les ouvertures des jours fériés 2010 :

- lundi de Pâques (5 avril) : Aucun commerce ne sera ouvert
- samedi 1^{er} mai : Aucun commerce ne sera ouvert
- samedi 8 mai : Ouverture des commerces
- jeudi de l'Ascension (13 mai) : Ouverture des commerces
- 24 mai - lundi de Pentecôte : Laissé à l'appréciation de chaque commerce
- mercredi 14 juillet : Aucun commerce ne sera ouvert
- dimanche 15 août : Aucun commerce ne sera ouvert
- lundi 1^{er} novembre : Ouverture des commerces
- jeudi 11 novembre : Ouverture des commerces

C'est-à-dire qu'aucun commerce ne sera ouvert les :

- lundi de Pâques (5 avril)
- samedi 1^{er} mai
- mercredi 14 juillet
- dimanche 15 août

Tandis que les commerces seront ouverts les :

- samedi 8 mai
- jeudi de l'Ascension (13 mai)
- lundi 1^{er} novembre
- jeudi 11 novembre

L'ouverture le 24 mai, lundi de Pentecôte, est laissée à l'appréciation de chaque commerce.

En ce qui concerne les ouvertures des dimanches 2010 :

- les commerces du centre ville seront ouverts :
 - les 1ers dimanches des soldes d'hiver et d'été pour l'organisation des braderies
 - le dimanche 5 décembre pour la Saint Nicolas
 - les 12 et 19 décembre

- les hypermarchés et les grandes et moyennes surfaces non alimentaires seront ouverts les dimanches 12 et 19 décembre.

- **Les signataires**

Le rapprochement a été organisé par la CCI dont le souhait est de favoriser le dialogue entre toutes les formes de commerce.

L'accord a été voulu par :

- Christophe FOURMY, Président de la **Fédération Blésoise du Commerce**
- Jean-François HUET, PDG de **Leclerc** Blois
- Olivier DELESCLUSE, Directeur de **Cora** Villebarou
- Philippe COURBOIS, Directeur de **Auchan** Vineuil

auxquels se sont associées les enseignes suivantes :

- Au Noyer de France Blois – Mr Philippe POULLEAU
- Meubles Petit Blois – Mr Pascal PETIT
- Nilufar Blois – Mr Stéphane MARCHAND
- Décathlon Villebarou – Mr Anthony BROHON
- Conforama Villebarou – Mr Dominique DUPONT
- Gitem Villebarou – Mr Frédéric PASTEUR
- Aubert Villebarou – Mme Corinne ANDRE
- La Halle aux Chaussures Villebarou – Mr Franck SENEAL
- Bata Vineuil – Mr Vincent FLEURY
- 4 murs Vineuil – Mr Richard MALINGE
- Fly Vineuil – Mr Fabrice CROCHET
- Véloland Vineuil – Mr Dominique FERDINAND
- Go Sport Vineuil – Mr David ROBIN
- Fabio Lucci Vineuil – Mme Laurence SABIN
- Maisons du Monde Vineuil – Mme Gaëlle PETILLAULT
- Casa Vineuil – Mme Anaïs COURTAS
- Maxi Toys Vineuil – Mme Virginie PIERRE
- Saint-Maclou Vineuil – Mr Johnny RESLINGER
- Festi Luminaires Vineuil – Mr Denis DECOUARD
- Bébé 9 Vineuil – Mme Muriel LE BRUN
- Artéis Distripap Saint Gervais la Forêt – Mr Philippe CROSNIER
- Maison de la Literie Saint Gervais la Forêt – Mr Pascal PETIT
- Literie Blésoise Saint Gervais la Forêt – Mr Pascal PETIT
- Jouéclub Saint Gervais la Forêt – Mr Patrick MABILLE
- Heytens Saint Gervais la Forêt – Mme Claire COLONNE

- **Les emplois concernés par l'accord**

➤ 320 Commerces de détail	1 260 salariés
➤ Leclerc	250 salariés
➤ Cora	270 salariés
➤ Auchan	330 salariés
➤ Au Noyer de France Blois	6 salariés
➤ Meubles Petit Blois	2 salariés
➤ Nilufar Blois	6 salariés
➤ Décathlon Villebarou	38 salariés
➤ Conforama Villebarou	35 salariés
➤ Gitem Villebarou	9 salariés
➤ Aubert Villebarou	4 salariés
➤ La Halle aux Chaussures Villebarou	3 salariés
➤ Bata Vineuil	4 salariés
➤ 4 murs Vineuil	4 salariés
➤ Fly Vineuil	9 salariés
➤ Véloland Vineuil	7 salariés
➤ Go Sport Vineuil	15 salariés
➤ Fabio Lucci Vineuil	9 salariés
➤ Maisons du Monde Vineuil	10 salariés
➤ Casa Vineuil	4 salariés
➤ Maxi Toys Vineuil	5 salariés
➤ Saint-Maclou Vineuil	13 salariés
➤ Festi Luminaires Vineuil	1 salarié
➤ Bébé 9 Vineuil	5 salariés
➤ Artéis Distripap Saint Gervais la Forêt	18 salariés
➤ Maison de la Literie Saint Gervais la Forêt	1 salarié
➤ Literie Blésoise Saint Gervais la Forêt	1 salarié
➤ Jouéclub Saint Gervais la Forêt	6 salariés
➤ Heytens Saint Gervais la Forêt	2 salariés

TOTAL

2 327 salariés

La Fédération Blésoise du Commerce regroupe l'ensemble des commerçants de Blois.

320 commerces de détail sur Blois sur les 480 au total*, 3 hypermarchés, 25 grandes et moyennes surfaces et plus de 2300 salariés de ces commerces sont concernés par cet accord.

*Ne sont pas concernés les garages et activités de services à la personne